

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLABÉ SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VILLABÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Duboz, sous la présidence de Monsieur Karl DIRAT, Maire de VILLABÉ.

### PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

Monsieur Karl DIRAT, Monsieur Philippe AUDOUAL, Madame Sandrine BARTHE, Monsieur Christian BERTAUX, Madame Delphine BONIFAS (arrivée point 2A), Madame Marguerite DOS SANTOS, Monsieur Patrice DUBOZ, Monsieur Hervé DUMONTIER, Madame Caroline CORTESI, Monsieur Frédéric FAURE, Madame Marie GUEANT-SIDORKO, Madame Nathalie GOMEZ, Monsieur Patrick HASSAIM, Madame Nadia LIYAUI, Madame Irène MAGGINI, Monsieur Denis MAUREL, Monsieur Robert NIETO, Monsieur Jean Paul PELESZEZAK, Monsieur Fabrice ROUZIC, Monsieur Antonio SEBASTIAN, Madame Nicole WAGHEMAEKER, Madame Isabelle WIRTH

### AYANT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur Pascal LAMBLE donne procuration à Monsieur Karl DIRAT  
Madame Magalie NIETO donne procuration à Monsieur Robert NIETO  
Monsieur Franck PIED donne procuration à Monsieur Fabrice ROUZIC  
Madame Cécile ROSSIGNOL donne procuration à Madame Irène MAGGINI

### ABSENTS :

Madame Corinne BOUSSARIE, Madame Anissa LEROY, Monsieur Patrick LEROY

Formant la majorité des membres.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire Karl DIRAT, déclare la séance publique ouverte à.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, Madame Nathalie GOMEZ désignée, accepte de remplir cette fonction.

Ensuite lecture est donnée de l'ordre du jour.

Puis le Conseil Municipal délibère et approuve les points suivants :

#### 1. Affaires Générales

##### A) Décisions du Maire

Décisions du Maire prise depuis le Conseil Municipal du 22 Novembre 2019 :

##### DECURB2019/50 du 22 Octobre 2019

Il est passé avec l'Association « Centenaire de la guerre 1914-1919 », sise chez son président, Frédéric FAURE, 23, rue du 14 juillet – 91100 Corbeil-Essonnes, une convention de coproduction. Le montant de cette convention est conclu à 5000,00 € TTC.

DECST2019/51 du 22 Octobre 2019

Il est passé avec la société SURMESURES Production, sise 357, rue Jean Perrin – 59 500 DOUAI-DORINGUES, un contrat de cession de spectacle.

Le montant de ce contrat s'élève à 2481,88 HT, soit 2618,38 TTC pour le 6042.

DECJEU2019/52 du 12 DECEMBRE 2019

Il est passé avec L'ASSOCIATION EVAD&VOUS, sise 9 rue du Haut bourgeois 54000 NANCY, une convention de prestation, concernant un groupe de 40 jeunes et de 6 accompagnateurs, pour un séjour au ski à Chatel, du 08/02/2020 au 15/02/2020. Le montant de cette prestation s'élève à 26 400 €.

DECST2019/53 DU 08 NOVEMBRE 2019

Il est passé avec la SARL CLASSES ET SEJOURS DU VAL D'ARLY, représentée par son gérant Sébastien MOURNE, une convention prévoyant un séjour au centre de vacances « Villa Jeanne d'arc 73590 LA GIETTAZ » avec 50 élèves de l'école élémentaires Ariane de Villabé et 6 accompagnateurs du 30 mars au 3 avril 2020.

La convention est conclue sur le montant de 11464,00 €.

DECMP2019/54 DU 8 NOVEMBRE 2019

Il est passé avec le cabinet BRETEUIL, sis 34 avenue de gravelle 94220, Charenton le Pont, un avenant n°2 au marché d'assurance pour la période du 28 octobre au 24 novembre 2019. Le montant de cet avenant est fixé à 412,84 € soit 454.13€ TTC.

DECGRAM2019/55 DU 15 NOVEMBRE 2019

Il est passé un contrat de cession avec La compagnie Zébuline, 77 rue des Cités 93300 AUBERVILLIERS, pour une représentation à destination des enfants –de 3 ans le 2 décembre 2019 à la salle Roger Duboz à VILLABE. Le montant de ce contrat s'élève à 640 € TTC.

DECCULT2019/56 DU 21 NOVEMBRE 2019

Il est passé avec la compagnie Atelier de l'Orage, sise Espace Culturel La Villa – 91100 Villabé, un contrat de cession.

Le montant de ce contrat s'élève à 6000 € HT soit 8862 € TTC.

DECCULT2019/58 DU 25 NOVEMBRE 2019

Il est passé avec Gilles HENRY, sis 62, boulevard de la Mission Marchand – 92 400 COURBEVOIE, un contrat d'engagement

Le contrat est conclu pour un montant de 651,44€.

DECCULT2019/59 DU 25 NOVEMBRE 2019

Il est passé avec Yves HENRY, sis 34, rue du Saut du Loup – 78 290 CROISSY, un contrat d'engagement.

Le montant est conclu à 1892 €.

DECCULT2019/60 DU 25 Novembre 2019

Il est passé avec la compagnie Circo eia, sise c/ Jordi de Sant Jordi n°50, Baixos 2a – 08027 Barcelona, un contrat de cession.

Le contrat est conclu pour un montant de 4500€ HT soit 5300 € TTC.

DECMP2019/61 DU 29 NOVEMBRE 2019

Il est passé avec la société BALDER, ZAC de la Vignerie 14160 Dives-sur-Mer, un avenant n°1 au marché de fournitures, location et installation des illuminations de Noël. Le montant de cet avenant s'élève à 280 € HT de location de décors (lot 1) et 300 € HT de pose et de dépose (lot 2) pour une année.

DECMP2019/62 DU 29 NOVEMBRE 2019

Il est passé avec la société POLYTAN, Chemin des Vignes 80094 AMIENS, l'avenant n°2 pour le marché de travaux concernant la création de deux tennis couverts. Le montant de cet avenant s'élève à 508.50€ HT.

DECST-SPO2019/63 DU 5 DECEMBRE 2019

Il est passé un contrat avec la société BODET TIME & SPORT, sise 1 rue du Général de Gaulles 493540 TREMENTINES. Le contrat d'une durée d'un an à partir du 01/02/2020, s'élève à 360€ HT.

DECST2019/64 DU 6 DECEMBRE 2019

Il est passé un contrat avec l'entreprise SENET, sise 27-31 route de Paray 91320 WISSOUS, d'une durée de 3ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le montant de ce contrat s'élève à 3 020€ HT.

DECFIN2019/65 DU 12 DECEMBRE 2019

Il s'agit de la modification de la Régie d'Avances RA55 Menues Dépenses pour l'Activité du Services Jeunesse. Le paiement des dépenses liées au service jeunesse s'effectuera désormais par carte bancaire, chèque ou espèces, avec un montant maximum de l'avance fixé à 8 000.00€.

DECMP2019/66 DU 20 DECEMBRE 2019

Il est passé un marché avec la société YVELINES RESTAURATION, sise 12 rue Clément Ader 78120 RAMBOUILLET, d'une durée de 32 mois à partir du 01/01/2020 jusqu'au 31/08/2022. Le montant de ce marché s'élève à 2.63 HT par repas soit 2.775€ TTC.

DECMP2019/67 DU 26 DECEMBRE 2019

Il est passé un marché avec l'entreprise EUROPE SERVICES VOIRIE, sise 6 rue de la Bièvre ZAC des Aunette 91000 EVRY, d'une durée de 4 ans à partir du 01/01/2020. Le montant de ce contrat s'élève à 19 997.35€ HT.

DECMP2020/02 DU 10 JANVIER 2020

Il est passé avec la société EXPRIMME, sise parc ICADE 1 place des Etats-Unis 94518 RUNGIS cedex, un marché de programmation pour la réalisation d'un groupe scolaire.  
Le marché est conclu pour un montant de 23 670€ soit 28 404€ TTC. La durée du marché est estimée à 11 mois à partir de la notification du marché.

DECRAM2020/04 DU 10 JANVIER 2020

Il est passé avec Madame Carine GUERINEAU, psychologue, auto entrepreneur, une convention de prestation d'intervention pour 6 séances de février 2020 à février 2021.  
Cette convention fixe son intervention et le tarif par séance.

DECURBA2020/07 DU 28 JANVIER 2020

Il est passé avec SIAMurba sise 06 boulevard du Général Leclerc à LIMOURS EN HUREPOIX (91470), une convention d'assistance pour la finalisation de la procédure de révision générale de P.L.U.  
La convention d'une durée de 18 mois est conclue pour une rémunération de 25 350€ TTC.

## **B) Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2019**

Le conseil municipal **APPROUVE, à l'unanimité** – 25 voix POUR dont 04 procurations – le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 novembre 2019.

## **C) Convention d'objectifs RAM 2020**

Le conseil municipal **APPROUVE, à l'unanimité** – 25 voix POUR dont 04 procurations – le projet de fonctionnement du RAM – **APPROUVE** la demande de renouvellement de l'agrément RAM par la CAF – **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

## **2. Affaires financières**

### **A) Rapport d'orientations budgétaires**

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2020 – **CONFIRME à l'unanimité** – 26 voix POUR dont 04 procurations – la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2020.

### **Intervention Isabelle Wirth – groupe « Villabé choisit le bon sens »**

Nous sommes réunis aujourd'hui pour débattre des orientations budgétaires qui présideront à l'élaboration du budget pour l'année 2020.

Dans ce débat, je ne vais pas revenir concernant le contexte économique mondial, auquel il faut rajouter en ce début d'année l'impact brutal du virus Covid 19. Si les risques majeurs sont évidemment sanitaires, cette épidémie contamine l'économie mondiale et les conséquences se font déjà sentir chez de nombreuses entreprises.

Au niveau national, nous connaissons tous la situation :

- un encadrement de l'Etat toujours plus contraignant
- dans le même temps, des normes réglementaires et législatives, toujours plus nombreuses et coûteuses

Donc, cette année encore, le contexte nous impose de faire des choix dans les dépenses.

Et au moment de faire ces choix, il faut penser non seulement 2020, mais aussi à demain et après-demain. Il faut penser à l'avenir de Villabé.

On le sait tous, quand il s'agit de faire des choix, c'est plus facile politiquement de couper dans l'investissement que dans les dépenses.

Mais, pour préparer l'avenir, pour stimuler l'activité et créer les embauches, pour développer l'attractivité du territoire pour les entreprises et les habitants, il faut accompagner le développement local.

Il faut donc résoudre l'équation suivante à savoir :

- D'un côté, les dépenses d'investissement qui n'ont jamais l'air d'une urgence politique et qui pourtant sont indispensables pour préparer l'avenir de façon confiante et positive.
- de l'autre, faire vivre la commune au quotidien, et aider les personnes les plus fragiles ou celles qui connaissent des accidents de vie. C'est un devoir de solidarité indiscutable pour la collectivité.

Ainsi, Villabé doit poursuivre ses efforts de gestion, dans un contexte financier et politique encore plus délicat et incertain pour les collectivités locales, et si besoin prioriser les projets, revoir le calendrier et les modes d'attribution de financement au regard de l'urgence pour atteindre les objectifs.

Le Budget primitif 2020 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population villabéenne, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2020, ainsi que la situation financière locale.

Depuis 2015 jusqu'à aujourd'hui, nos principaux objectifs proposés sont très clairs :

1. Stabiliser l'annuité de la dette pour préserver l'autofinancement et donc la capacité d'investir dans l'avenir.

2. Ajuster le volume d'investissements en fonction des opérations prioritaires à financer
3. Maîtriser au maximum en valeur les dépenses réelles de fonctionnement (y compris la masse salariale).
4. Évaluer et au besoin ajuster les partenariats existants de tous ordres (Grand Paris Sud, associations, prestataires de services, etc..) afin que l'évolution des moyens mis à disposition et ou des marchés passés soient en adéquation avec nos ressources.
5. Stabiliser les taux d'imposition pour ne pas aggraver la pression fiscale sur les Villabéens.
6. Apporter un service public en phase avec les traductions budgétaires.

Ces objectifs convergent tous, en réalité, vers une seule finalité : permettre à Villabé de demeurer maître de son destin. Il nous appartient aujourd'hui de faire des choix judicieux pour notre avenir.

En vous remerciant

Avant d'intervenir sur le ROB, Monsieur SEBASTIAN demande si une explication peut être donnée sur le contournement évoqué par Monsieur le Maire.

Monsieur DIRAT répond que c'est une question qu'il évoque depuis 2001. Il souhaite que Villabé soit contournée entre le rond-point du requin et le bas de la Vieille côte sans passer par le cirque de l'Essonne afin de désengorger et de sécuriser notre entrée de ville. Des études de faisabilité ont été réalisées par GPS. Il reste à trouver les financements.

#### **Intervention Antonio SEBASTIAN – groupe « Pour Villabé »**

Aujourd'hui dans notre pays, des luttes, des protestations diverses rassemblent des milliers de gens dans les rues : les entreprises, salariés, retraités, étudiants, avocats, commerçants, agriculteurs, médecins, infirmières, etc... interpellent les pouvoirs publics mais aussi les grands dirigeants d'entreprises sur des demandes légitimes touchant leur vie quotidienne ainsi que leur avenir.

Ils s'expriment et agissent avec leurs organisations syndicales contre le projet de retraite du gouvernement, mais aussi pour des hausses de salaire, pour l'amélioration des services publics, pour le maintien dans le domaine public des grands secteurs de l'industrie, des transports (je pense ici à A.D.P. que le gouvernement souhaite privatiser).

Cette déferlante, cette colère exprimée l'an dernier avec les Gilets Jaunes s'oppose aux choix du gouvernement et particulièrement les transferts de charge de l'Etat aux Communes qui s'ajoutent aux baisses conséquentes de la Dotation Globale de Fonctionnement.

D'ailleurs, dans un rapport accablant, le sénat constate un grave et dangereux affaiblissement des services publics de l'Etat.

Ainsi, si les impôts locaux diminuent, ceux du Département et de la Région sont à la hausse.

Les communes sont les premières victimes et donc les habitants. Cette austérité met à mal les personnels des services communaux, puisque là aussi, les potentiels humains sont revus à la baisse (au nom de la baisse des dépenses publiques), les départs (retraites) trop souvent non remplacés et des transferts de charge vers le privé.

#### Contexte local Grand Paris Sud

Les prérogatives venant de GPS sont aujourd'hui très mal connues des habitants car peu de comptes rendus des décisions prises au sommet du nouvel édifice.

Pour la 1<sup>ère</sup> fois, le Conseil Communautaire sera élu démocratiquement. La configuration actuelle de GPS est en consensus entre les diverses agglomérations qui ont été réunies. Ajoutons à cela la fusion d'Evry-Courcouronnes qui, par son nombre élevé d'habitants, devient « LE MASTODONTE » de GPS.

Quant à Villabé, notre commune pèse bien peu parmi les 351 608 habitants, avec 1 élu sur 76...

Face à cela, Villabé doit garder son identité, sa culture, son histoire, sa mémoire collective.

Villabé doit rester fidèle à son village et rejeter toute expansion urbaine nocive pour son environnement, ses espaces verts, sa circulation, sa tranquillité, en un mot son bien vivre !

Villabé doit s'inscrire par sa politique municipale dans une perspective démographique modérée dans un environnement agréable où chaque habitant compte pour un : tel est le but à atteindre.

En conclusion, M. le Maire, on peut reprendre à notre compte votre conclusion et en partager les grandes idées. Seulement, on espère que ce sera nous, actuellement dans l'opposition, qui la mettrons en application.

Et citation pour citation, il y a celle de l'écrivain Marc TWAIN qui dit :

« C'était impossible, alors ils l'ont fait ».

Pour cela, nous sommes prêts à prendre nos responsabilités dans l'intérêt général des Villabéens et Villabéennes.

#### **B) Admission en non-valeur**

Le conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité – 26 voix POUR dont 04 procurations – d'admettre en non-valeur les produits non recouverts d'un montant de 3 966€.

### **3. Urbanisme**

#### **A) Aliénation de la parcelle AC 671**

Le conseil municipal **SE PRONONCE**, à l'unanimité – 26 voix POUR dont 04 procurations – favorablement sur la vente de la parcelle cadastrée AC 671 pour un montant de 16 020€ - **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents y afférent.

### **4. Services Techniques**

#### **A) Adhésion 2020 au label Villes et Villages fleuris**

Le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité – 26 voix POUR dont 04 procurations – l'adhésion au CNVVF – **APPROUVE** le versement de la cotisation d'un montant de 225€.

#### **B) Convention d'occupation domaniale de répéteurs**

Le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité – 26 voix POUR dont 04 procurations – les termes de la convention – **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

Madame MAGGINI demande une explication complémentaire du système.

Monsieur DIRAT répond que SUEZ est intervenu chez les habitants pour mettre en place des émetteurs pour les relevés de compteurs. Ces quatre récepteurs (2 sur les bâtiments communaux et 2 sur des bâtiments privés) récolteront donc à distance les informations de consommation.

### **5. Affaires culturelles**

#### **A) Convention de coproduction du spectacle « Le Secret »**

Le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité – 26 voix POUR dont 04 procurations – la conclusion de la convention de co-production entre le foyer socio-éducatifs du Lycée Robert Doisneau de CORBEIL-ESSONNES et la commune de Villabé – **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention.

Monsieur SEBASTIAN demande si d'autres communes ou collectivités soutiennent la démarche.

Monsieur DIRAT répond que le spectacle coûte 50 000€, des communes limitrophes de Corbeil participent financièrement mais également, GPS par le prêt à titre gracieux du théâtre de Corbeil et de matériel – la région et le département. Il manque actuellement environ 10 000€ au foyer pour arriver à tenir leurs représentations. Il y a une cagnotte Leetchi ouverte si les habitants veulent soutenir par ailleurs.

### **6. Affaires Sportives**

#### **A) Règlement du Villab'Raid Aventure**

Le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité – 26 voix POUR dont 04 procurations – le règlement du Villab'Raid Aventure.

## QUESTIONS ORALES

"POUR VILLABÉ"

« *Pour Villabé* » : Irène MAGGINI – Christian BERTAUX – Cécile ROSSIGNOL – Antonio SEBASTIAN –  
Nathalie GOMEZ  
Jean-Paul PELESZEZAK

### **1. Héritage de Mme RIGAULT**

Ayant été dépositaire de la volonté de Mme Rigault, en 2013 mais n'ayant pas pu mettre en œuvre ses dernières volontés, pouvez-vous M. le Maire, faire le point sur l'utilisation que vous avez faite de cet héritage pendant votre mandature.

**Réponse :** Ayant été le nouveau dépositaire suite à mon élection en mars 2014, j'ai donc organisé avec nos services la gestion de cet héritage. Je salue une nouvelle fois Madame RIGAULT pour cette décision qui l'honore, en faveur de nos anciens et des enfants de notre commune.

Point de situation du Leg au 27 février 2020 :

**Total du Leg = 3 230 464,21 €**

**Soldes au 27/02/2019 (hors produit des placements) = 1 426 332,09 €**

**Dont Placement parts sociales à la caisse d'épargne = 1 200 000€**

**Produits du placement = 76 000 €**

**Utilisations depuis 2014 :**

- CCAS = **-574 362,38 € (fonctionnement durant 2 ans)**
- Taxes foncières 2015 et impôts sur la fortune = **- 94 513,00 €**
- Rénovations écoles, aires de jeux = **-736 201,01 €**
- Rénovation cimetière, aménagement columbarium = **-322 791,00 €**
- Classes transplantées = **-76 264,73 €**

**EN conclusion, nous nous sommes attachés à respecter les volontés de la donatrice.**

**Les investissements ont été dirigés vers les enfants et les seniors.**

### **2. Affichage**

M. le Maire, vous qui avez le souci d'empêcher les affichages dit « sauvages », comment pouvez-vous justifier les nombreuses affiches annonçant diverses initiatives et invitations que l'on voit fleurir dans la commune.

**Réponse :** Effectivement, comme vous le soulignez depuis 2014, j'ai entrepris d'instaurer un Règlement de la Publicité Locale (RLP). Après y avoir consacré plusieurs journées, soirées avec notre service de l'urbanisme et plusieurs adjoints, je comprends mieux pour quelles raisons vous n'aviez rien initié lorsque vous étiez Maire de notre commune. L'établissement d'un RLP est aussi complexe qu'un PLU et nécessite l'intervention d'un bureau d'étude, de nombreuses réunions en interne et avec les publics concernés (*commerçants, villes voisines, annonceurs...*)

Enfin, **depuis 2018**, Villabé dispose de son règlement. Ce règlement qui respecte le code de l'environnement va me permettre désormais de sanctionner tout manquement et faire retirer par exemple les panneaux publicitaires immense à l'entrée de notre commune.

S'agissant des affiches qui fleurissent çà et là à proximité de nos écoles, sur la place Roland Vincent, à proximité de la gare leurs propriétaires peuvent désormais eux aussi être sanctionnés mais permettez-moi d'avoir une tolérance lorsqu'il s'agit d'informations municipales ou associatives non commerciales.

### **3. Collège**

Au collège Rosa Parks, on peut toujours voir une banderole accrochée au mur sur laquelle on peut lire : « non à la fermeture d'une classe de 3<sup>ème</sup> ».

M. le Maire, où en est-on aujourd'hui ?

Quelles initiatives avez-vous prises pour empêcher cette fermeture de classe ?

**Réponse :** Dès l'annonce de la fermeture de cette classe de troisième, j'ai aussitôt contacté l'inspectrice de l'éducation nationale pour lui faire part de mon mécontentement car, dès lors, de jeunes Villabéens redoublant ne pouvaient plus revenir dans leur collège !

Mais comme vous le savez certainement, s'agissant du fonctionnement les collèges dépendent du conseil départemental et non de la mairie et la mise en place des enseignants dépend de l'éducation nationale.

En revanche j'ai pu obtenir d'Ile de France mobilité et du conseil départemental en demandant l'appui de notre député Francis CHOUAT, François DUROVRAY (président du CD) et de Stéphane BEAUDET (vice-président aux transports à la région Ile de France) , la création d'une ligne de bus pour les enfants de Villabé qui après la troisième étaient orientés vers le lycée de Mennecy. Les Parents concernés sont désormais soulagés car au 1<sup>er</sup> juillet 2019, aucune ligne de bus n'existait pour ces enfants-là !

Pour compléter votre information, à la même époque j'ai pu intervenir auprès de notre directrice Académique des services de l'Education Nationale (DASEN) et de notre inspecteur de l'éducation nationale afin d'obtenir la réouverture d'une classe de maternelle à l'école Jean-Jaurès afin d'éviter des classes surchargées. Je peux vous assurer de la reconnaissance des enseignants et des parents concernés !

« AGIR POUR VILLABE »

**Monsieur le Maire, ce conseil municipal clôture votre mandature, pouvez-vous nous faire part votre sentiment sur le déroulement des débats avec les groupes d'opposition depuis 2014 ?**

Je vous remercie pour cette question relative à ce que je considère être l'un des fondements même de notre démocratie.

J'ai moi-même été dans l'opposition pendant 13 années, de 2001 à 2014, date de mon élection. Je considère qu'être dans l'opposition, c'est avant tout respecter ses électeurs, ceux qui vous ont fait confiance pour les représenter au conseil municipal. C'est la raison pour laquelle, je participais à toutes les commissions thématiques, à tous les conseils municipaux ainsi qu'à toutes les manifestations organisées par la municipalité (inauguration, manifestations festives...). Il n'y a pas de conseillers municipaux au rabais, nous sommes tous élus démocratiquement et nous devons tous disposer du même niveau d'information. Il suffit pour cela de se rendre en mairie pour étudier tous les documents consultables.

Dans l'opposition, j'ai aussi participé à des conseils municipaux parfois à huis-clos afin d'échanger sur des projets et des documents provisoires qui n'étaient pas encore assez élaborés pour être diffusés au grand public.

Il s'agissait en l'espèce de faire preuve de transparence et de débattre avec l'ensemble des conseillers municipaux sur les modifications à apporter au plan local d'urbanisme.

Sur ce sujet précis, je regrette vivement qu'un membre du groupe d'opposition « Pour Villabé » ait diffusé sans vergogne des documents de travail provisoires à des fins pseudos électoraux malgré ma demande de ne pas les partager.

Cette personne a fait la preuve de son peu de respect pour la fonction de maire et pour notre règlement intérieur du conseil municipal ou encore de son mépris des règles déontologiques.

Je voudrais cependant préciser que cette mandature s'est très bien déroulée puisque nous avons pu tenir 100 % de nos conseils municipaux et que pratiquement 75 % des délibérations ont été votés à l'unanimité. Si je prends pour exemple l'année 2019, sur 92 délibérations, l'opposition a voté contre pour uniquement 4 délibérations (PLU, DMO 3eme groupe scolaire, pour l'Indemnités du trésorier et la subvention pour la reconstruction de Notre dame) pour le reste, elles l'ont été essentiellement à la majorité.

Il semblerait donc que nous étions sur la bonne voie et que nous avons soumis au vote des délibérations cohérentes et constructives.

Pour finir, je souhaite humblement que la campagne électorale actuelle continue sur la voie du respect mutuel et démocratique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

**Le secrétaire de séance**

**Nathalie GOMEZ**



**Karl DIRAT**

**Maire de Villabé**

Vice-président de la  
CA Grand Paris Sud  
Seine-Essonne-Sénart

